

Le Sénat, à majorité de Droite, renonce à interdire le voile lors des sorties scolaire et à la suspension des allocations familiales

écrit par Antiislam | 14 juin 2019



C'était encore trop beau !

Le Sénat avait envisagé d'interdire le voile, symbole du colonialisme musulman en France, lors des sorties scolaires.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/05/17/les-senateurs-interdisent-le-voile-aux-accompagnatrices-scolaires-oumma-com-enrage/>

Le Sénat avait envisagé, aussi, la suspensions des allocations familiales pour les parents des absentéistes.

Or, ce phénomène est en pleine explosion en France tant le souci de l'étude est absent chez le musulman moyen.

L'islam, les imams aiment mieux promettre, à leurs fidèles,

via le jihad, la possession prochaine des biens des kouffars

C'est plus simple !

Et après les mêmes accusent l'Ecole de discrimination à leur encontre et nos dirigeants dhimmis envisagent de leur réserver des places aux concours des Grandes Ecoles:

https://etudiant.lefigaro.fr/article/suppression-de-l-ena-fred-eric-thiriez-veut-encourager-la-discrimination-positive_7d1e5e6e-85d1-11e9-bc1d-9b7a6df1c27b/

Oui, c'était trop beau !

Le Sénat, seul lieu possible de la résistance à la politique de désintégration de la France que mène l'oligarchie en rangs serrés derrière Macron, le Sénat se couche.

Cette classe politique est à vomir.

Elle est totalement incapable, ne serait-ce qu'à la marge, de restaurer l'autorité de l'Etat.

Députés et sénateurs sont parvenus jeudi en commission mixte paritaire à un accord sur une version commune du projet de loi sur l'école, qui devrait ainsi pouvoir être adopté définitivement en juillet, a-t-on appris de sources parlementaire.

Une de ses mesures, contestée notamment par les enseignants, n'a pas été conservée: le possible regroupement des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles au sein d'un nouveau type d'établissement "*des savoirs fondamentaux*". Les parlementaires ont acté cette suppression déjà votée au Sénat mais avec "*un engagement à poursuivre un travail sur le sujet*", selon un participant à la réunion.

Le Sénat a renoncé à la possibilité d'une retenue sur les

allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme, et à l'interdiction de signes religieux ostentatoires pour les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires.

Les mesures "essentielles" du texte du ministre Jean-Michel Blanquer sont actées, dont l'instruction obligatoire dès 3 ans et une refonte de la formation des enseignants, s'est félicité auprès de l'AFP Bruno Studer, président (LREM) de la commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée.

Co-rapporteuse de ce projet de loi *"pour une école de la confiance"*, la députée LREM Anne-Christine Lang s'est réjouie sur Twitter *"que députés et sénateurs aient su dépasser les intérêts partisans pour trouver un accord sur ce texte essentiel"*, passé à l'Assemblée en février puis au Sénat en mai. Il est équilibré et *"vecteur de plus de justice sociale"*, selon la co-rapporteuse Fannette Charvier (LREM).

Au moins 26000 enfants concernés par l'obligation de scolarisation dès 3 ans

Selon Mme Lang, la mesure sur l'instruction obligatoire dès 3 ans *"permettra à 26.000 enfants de retrouver le chemin de l'école l'an prochain"*. Elle s'est félicitée dans un message à la presse d'autres avancées *"comme l'obligation de formation pour tous les jeunes âgés de 16 à 18 ans, le pré-recrutement des enseignants, les dispositions renforçant l'école inclusive ou encore l'adaptation des formulaires administratifs à la diversité des familles"*.

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/5546203/accord-deput-es-senateurs-sur-le-projet-de-loi-ecole.html>